



CONSEIL COMMUNAL
ST-LÉGIER - LA CHIÉSAZ

PREAVIS ET RAPPORT
DU BUREAU

CONCERNANT LA LISTE DES INDEMNITES
DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le bureau s'est réuni en date du 16 août 2011, à 20 heures 00, à la Maison de Commune, en présence de Mesdames Anne Morier, Céline Morier, Conseillères communales et Patricia Sava, secrétaire du Conseil communal, Messieurs Yves Filippozzi, Président du Conseil communal, Giuseppe Singarella, Michel Aubert, Conseillers communaux. Messieurs Daniel Berner et Mitchell Heynick étaient excusés.

A l'unanimité des membres présents, il a été décidé des indemnités du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz suivantes (Loi sur les communes, art. 29) :

Président du Conseil communal	Par année: CHF 1400.- Par séance de Bureau du CC: CHF 25.- Par représentation: CHF 50.-
Vice-président du Conseil communal	Par séance de Bureau du CC: CHF 25.- Par représentation: CHF 50.-
Deuxième Vice-président du Conseil communal	Par séance de Bureau du CC: CHF 25.- Par représentation: CHF 50.-
Secrétaire du Conseil communal	Par séance du CC: CHF 1'000.- Par séance de Bureau du CC: CHF 25.-
Secrétaire suppléante du conseil communal	Par séance de remplacement du CC: CHF 1'000.- (p-v inclus) Par séance de Bureau du CC: CHF 25.- Participation au CC: CHF 15.- (jeton de présence)
Huissier du Conseil communal	Par année: CHF 700.-
Huissier suppléant du Conseil communal	Par année: CHF 700.-
Membres du Bureau du Conseil	

Jeton de présence par Conseil communal	Par séance: CHF 15.-
Jeton de présence de la dernière séance de l'année civile (décembre)	CHF 15.- (En général don selon proposition d'un membre du conseil)
Jeton de présence de la dernière séance de l'année politique (juin)	2 bouteilles de vin de la réserve communale
Commissions ad hoc ou permanentes	Jusqu'à 17h00: CHF 32.- par heure Dès 17h00: CHF 35.- par tranche de 2 heures
Rapport ordinaire:	CHF 50.-
Rapport complexe:	Selon concertation entre le président et le rapporteur mais au max. CHF 120.-
Rapport annuel commission de gestion	CHF 200.-
Rapport sur le budget ou les comptes	Par rapport: CHF 200.-

INDEMNITES DU BUREAU ELECTORAL

Président du bureau de vote	Par scrutin: CHF 50.-
Secrétaire du bureau de vote	Par scrutin: CHF 200.- Indemnités pour formation CHF 32.- par heure, plus frais
Vacation de l'Huissier ou de son remplaçant	Par heure: CHF 25.-
Dépouillement des votations	Par scrutin: CHF 30.-
Dépouillement des élections	Par scrutin: CHF 50.-

En conséquence, sous réserve des conclusions de la commission des finances, le bureau invite le Conseil communal à accepter le présent préavis-rapport. Son contenu entre en vigueur dès le début de la présente législature.

Le Président



Yves Filippozzi